L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 30 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

L. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

PERDU.

PERDU—Un billet de quatre cents piastres, tiré par Catherine Sullivan à son propre ordre et endossé par elle, daté le 26 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, de sa date jusqu'à paiement et portant le paraphe de Andrew Hero Jr notaire, à la date du 26 avril 1889, pour identification avec un acte de vente et d'hypothèque, passé pardevant lui à cette date. Le public est par le présent prévenu de ne pas trafiquer ou négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.
ANNIE E. SULLIVAN.
24 mai—10t

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un monsieur désire être employé, soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait utile. Balech, 300 Roman. 26 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies, albums illustrés, marques à cigares, etc., H. Dessain, Liège, Belgique. 28 mai—2 sem

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 24mai—7t

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Hat Co., Limited—Nos 11,991 et 11,992.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Etat de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus offrant enchérisseur, le MERCREDI, 10 juin 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magasin, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:
Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magasin et 74 rue de la Commune, en cette ville, ledit fonds consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jobbing, et comprenant des chapeaux en fourrure, en laine et en paille pour hommes, garçons et enfants, et des pailles et des marchandises comme on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage ou caisses, etc.; le tout conformément à un inventaire en mon bureau.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 30me jour de mai 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
30 mai—30 juin 1 4 8 10

PAR LE CONSTABLE.

J. L. C. Murphy vs. John Adams.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans, No 1,194.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, Cinquième District, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 91, borné par les rues Eliza, Bouny, Evelina et Séguin, mesurant 60 pieds de face à la rue Eliza, sur 50 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.
Acquis par John Adams de John Salathié, d'après un acte pardevant R. C. Steckton, notaire, daté le 12 juillet 1886.
Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre No 126, Folio 169.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16mai—16 23 30 juin6 13 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. Trige.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30.650—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Paig, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30—juin 5 9

Chas. A. Flncke vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No32,147—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Chas. W. Drown, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30—juin 5 9

Succession de Charles Peirle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,116—Division A. Attendu que Arabella Eliza Petrie femme de George Dole, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Petrie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30—juin 5 9

Succession de Bernard Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,954.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Patrick M. Garry et Edward Flynn, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 mai—28—juin 2 6

Succession de John Gilmore et sa femme, Mary Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,531—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Honorah Conners administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession du Dr. et Mme Walter Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,078—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr. Walter Bailey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B.—Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mai—23 28—1er juin

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,084—Division A.—Heaton Bros vs leurs Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale des Heaton Brothers, composée de George Heaton et Henry Heaton, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 28 rue du Camp, mardi, le 23me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur la demande des pétitionnaires pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. BARKIS, Député-Greffier.
19 mai—3f au 3 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,994—Division C.—John Calder & Co. vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriétaires soit suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices en annonces légal, le MARDI 9me jour de juin 1891, à 11 heures A. M. pardevant Jos. D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 15 rue Commune, pour délibérer sur l'application de ... [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 MAI—CLASSE No 229
Tirage de 4 heures P. M.

59 9 61 51 48 65 67 54 71 19 55

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 29 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. J. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank.

Tirage Semestriel de $40.00,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,	200,000
1 Lot de...	100,000,	100,000
1 Lot de..	50,000,	50,000
2 Lots de,	20,000,	40,000
5 Lots de..	10,000,	50,000
10 Lots de..	5,000,	50,000
25 Lots de..	2,000,	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600	120,000
500 Lots de..	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de ..$800,		80,000
100 Lots de...$400,		40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit		$199,800
999 Lots de $200,		199,800

3,144 Lots se montant à ...$2,159,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1. (Rien de moins).
Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage, en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895 ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

OUBLIEZ QUE SEULEMENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE ROSEDALE A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring BIEN AMELIOREE, Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thompson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° **La propriété Sulphur Spring**, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne., étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 398 47.100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, installations, instruments aratoires, et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2° **Le morceau de terre à pâturage**, adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry ayant environ 322 53-100 acres bien débarrassés, entourés et traversé par le "Mile" et "North" branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37, Township 6, South Range 11 Est.

3° **La propriété "Taylor"** nord et adjacent la propriété ci-dessus est décrite comme Section 45 du Township 6, Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4° **Trois lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désigné comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 4, division St-John. Les dits lots sont contigus et ont une façade sur la rue **Portsmouth** de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprennent une grande **Résidence en bois à deux étages** convenable pour une grande famille, une institution ou maison pour donner des fêtes, et est populairement connu comme le **Rosedale Cottage.**

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites: La moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent pour honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi; l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses de garanties usuelles; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 au-dessus du montant de leurs enchères et devront déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Comptant au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
20 mai—20 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—A DE—

Petits Capitalistes

—DANS LE—

CENTRE COMMERCIAL DES PROPRIÉTÉS

A l'encoignure des rues Poydras et Carondelet.

Six magasins et résidences et deux terrains pour bâtir près le marché Paydras.

Toujours occupés par des marchands au détails rapportant de beaux revenus.

A TERME. AU CRÉDIT.

Pour effectuer un partage dans l'affaire de Mme Stamati Covas et als versus G. E. Bertoulin et als.

No 32,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-ap ès décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, Perdido et Carroll, divisée en 6 lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 mars 1891, et décrits comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Poydras et Carondelet, et mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Carondelet.

Les améliorations sont désignées par les Nos 175 et 177 rue Poydras et le No 83 rue Carondelet, occupées par F. Bush J. J. Ryan et autres.

Le lot No 2 mesure 16 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par le No 179 rue Poydras et occupée par Peter Boehm, comme marchand de papier.

Le lot No 3 mesure 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont désignées par le No 179 1/2 rue Poydras, et occupées par MM. Caveley & Miller, bien connues comme le "Crown Shoe Store".

Le lot No 4 mesure 16 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 181 rue Poydras et occupé par le magasin longuement établi de bijouterie faisant de bonnes affaires de Samuel E. Coh n.

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 16 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits lots Nos 5 et 6 appartiennent au locataire et ne sont pas incluses dans la vente des dits lots.

Les magasins ci-dessus et les améliorations sont vendus sujets aux différents baux qui expirent le 30 septembre 1891. Les montants seront mentionnés au moment de la vente ou avant sur applica ion aux bureaux des encanteurs. Possession et le loyer des différentes propriétés sont retenus jusqu'au 1er juillet 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, représenté par des billets d'acquéreurs garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles pour les assurances, honoraires d'avocats, etc.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
6 mai—6 9 16 23 30—juin 6

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison Double rue Claiborne No 432, près du Marché St-Bernard.

Vente pour effectuer un partage.

Philip Schreder vs Madame M. J. Fagel, tutrice naturelle, et als.

No 30,964—Division B—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 6 juin 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 23 avril 1891, et signé le 29 avril 1891, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Annette et l'avenue St-Bernard, mesurant 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 90 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins. Ensemble une maison double couverte en ardoises, divisée en deux locations, ayant six chambres, une grande galerie derrière, attenant à la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera la taxe pour l'année 1891 et paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire.
2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

Propriété rue de l'Union No 146, 2ème district.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet borné par les rues Union, Baronne, Urquhart et Dryades ... [illegible]

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, balance ... un an de crédit en un billet portant hypothèque, 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage ... [illegible] ... Acte de vente pardevant F. P. Villere, notaire. ... [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIETE COMMERCIALE

Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST

—DE—

POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence, BIEN SITUÉE ET LOUÉE

RUES CLIO ET DRYADES.

LE DELICIEUX HOMESTEAD

No 443 RUE PRYTANIA,

Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edwards F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés de choix, à savoir:

1° **Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 66 à 72 rue Magazine**, formant le coin nord-est des rues Poydras et Magazine, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1865. Ladite portion de terre forme le coin des rues Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces beaux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des locataires permanents et rapportant un magnifique revenu. La seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciale de choix.

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté nord entre Camp et Magazine dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Benedict, et près des établissements de McCloskey Frères et Smith Frères & Cie., Limité, ces magnifiques magasins présentant une occasion rare pour un capital.

3° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages**, No 443 rue Prytanie, du côté ouest, entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré l'îlet borné par les rues Prytanes, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de face à la rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et se composant des terrains Nos 4 et 5 et 10 pieds à retrancher du terrain No 6 du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4° **La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades**, dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Rampart, Erato et Thalia, désigné comme le terrain No 1. Le dit terrain mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, dans un voisinage de choix, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles donnant un loyer annuel de $900.

5° **La maison de résidence** à deux étages, dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible, accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27,500 du prix seront retenues par l'acquéreur qui devront par lui être payées à la mineure Elizabeth Anne Pleasants, lorsqu'elle atteindra sa majorité, savoir: le 18 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de l'acte de la vente, payable annuellement; le reste du prix payable comptant, et le dit paiement sera garanti par privilège de vendeur. Pour le reste un tiers comptant et le reste en billets de l'acquéreur à un et deux ans, garantis par privilège de vendeur sur la propriété foncière, à partir du crédit par ... les magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, portera intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir du crédit des propriétés des rues Clio, Dryades, Prytanie portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons à la convenance des intéressés en vendeurs et garantis par hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur le morceau particulier de propriété foncière, pour le paiement de laquelle on les pourra it fourni; transfert de police d'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie, et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix des enchères, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward notaire.
26 av—26—mai 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ, AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32,828-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans le susdite affaire; les 14 et 15 mai 1891 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 187 rue Septième, sur le coin nord-ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 80 pieds 2 lignes de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes de lot; ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Boultemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, clause de 5 pour cent pour frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste audelà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, an les voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, à huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.
... [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison de résidence élégante avec vaste terrain, No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri-T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson**, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 93 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 102 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garanti par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.
5mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooledge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désigné comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Thalie, 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant John J. Ward, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,929.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds sur le côté le plus près de la rue Dauphine, puis à angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 1 pouce et ayant alors un angle droit vers la rue St-Louis 50 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue par le numéro municipal 95, rue St-Louis, ayant un salle-à-manger, une cuisine, deux chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde, une cuisine à deux étages attenante à la maison, quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour, briquetée, water-works, etc., etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent sur son enchère entre les mains des encanteurs pour garantir son engagement à son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mai—9 10 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96 1/2, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

Fe Charles Massicot et al vs Fe Raoul Tanneret et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St-Louis de 75 pieds 8 pouces 0 lignes; et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces et 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds et 5 lignes, puis le dit lot se rétrécit de 2 pouces et 4 lignes, sur une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence combinées portant les numéros municipal 96 et 96 1/2 rue de Chartres; la partie inférieure divisée, en trois magasins, et la partie supérieure comme résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 38 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur, du côté de la ligne "O" 57 pieds 4 pouces et 4 lignes, puis le dit lot se rétrécit de 2 pouces et 4 lignes sur une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et la ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 46 pieds 1 pouce; de là une autre profondeur sur l'autre 11 pieds 4 pouces, de profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence combinées portant les numéros municipal 98 et 100 rue de Chartres; la partie inférieure divisée, en trois magasins, et la partie supérieure comme résidence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit au choix des acquéreurs pour des billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets devant être garantis par privilège des vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs seront tenus à la somme de la police d'assurance et feront transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets; les actes de vente devant renfermer la clause de "non aliénation" et de vente sans évaluation pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèque. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1891, et feront un dépôt entre les mains des encanteurs, 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant L. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 mai—28 29 30—juin 6 13 20 27

PAR A. BRIGNONI.

Vente par le consentement des parties intéressées.

Tout le contenu du magasin, de bijouterie coin St-Louis et Chartres.

SAMEDI, 30 MAI.

Consistant de, bijouterie, pendules, vitrines de comptoir en verre français et comptoirs, vitrines, coffre-fort du bijoutier, le limite, et un assortiment général d'autres articles se trouvant généralement dans un magasin de bijouterie.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 30 mai, 1891, à 11 heures A. M. au local ci-dessus nommé.
Conditions—Comptant.
29 mai—29 30

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport. Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joyce, sa femme.

No 31,650—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, contenant 6 chambres, double allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Kareshide ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 98 pieds 4 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité; loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mai—13 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété-résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,070—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—Le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° **La jolie et attrayante résidence en bois à deux étages**, No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'îlet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, retirée de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une première profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B." sur le dit croquis, de 59 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, tournant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur une ligne le divisant du lot "B" et 126 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Le tout mesure américaine, et faisant partie d'une subdivision en lots d'une plus grande portion de terre. En bon état, à proximité du Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bassin, constituent un local sûre, une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° **La rangée de maisons en briques**, Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuse, encoignure de la rue Orange, dans l'îlet autrement borné par la rue Race et St Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allée de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer un croquis duquel, daté du 18 avril 1891, est attaché à l'inventaire pris dans la présente succession de John Spencer pardevant John J. Barnett N. P., le 24 avril 1891. Ce lot désigné le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuse et mesurant, en mesure anglaise, 67 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 69 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et se composant de la partie de face des lots marqués par les Nos 2 et 3, d'après un plan dressé par J. Louis Bringier, alors voyer-général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1842, attaché à un acte pardevant Wm Christy, alors un notaire en cette ville, daté le 29 mars 1842, un croquis duquel plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. Kleinpeter, notaire, en cette ville, daté le 18 septembre 1877. Constamment habitées et dans un voisinage populeux, le tout rapportant $456 par an.

3° **Le magnifique cottage double en briques**, avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuse, dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite ci-dessus, contenant 4 chambres, escalier, vestibule à chaque corps de logis, et allées sur le côté et arrière-cours. Le tout proprement briqueté, citerne hangar, etc. Le lot est désigné par la lettre B, sur le plan fait par E. Pilié, voyer, mentionné conformément à un croquis, en mesure américaine, 37 pieds 1 pouce et 5 lignes face à la rue Religieuse sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 sur le plan ci-dessus mentionné de Louis Bringier. Solidement et bien construit et toujours en demande, rapportant un revenu de $ 384 par an.

4° **Quarante (40) actions** du fonds capital du Pelican Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour la propriété une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant sur le prix de la vente.

Actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 mai—16 23 30—6 13 juin à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le Cinquième District.

Cottage-résidence élégante et grands terrains,

Coin de l'avenue Atlantic et de la rue Elliza.

Cottage suisse double à un étage et demi,

Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic.

Cottage double productif et deux terrains,

Rue Alix, entre Séguin et Bouny.

Succession de Thomas A. Stephens.

No 31,871—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-dessous décrite, à savoir—

1° **L'élégant cottage-résidence et terrains embellis**, coin de la rue Eliza et de l'avenue Atlantique, comprenant cinq terrains, situés dans le cinquième district de cette ville et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, et 5 de l'îlot No 14, dans le morceau connu comme la propriété "Brooklyn Warehouse Company". Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Atlantique et de la rue Eliza et mesure 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Eliza. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse a un magnifique extérieur et est construite retirée de la rue, et a sur la façade une galerie, vestibule, 6 chambres et un grand attic dans la maison principale et 2 chambres principale par un chemin recouvert d'une treille, pavillon et une vieille bâtisse en bois divisée en 2 chambres, hangars, 3 cuves, etc. Les terrains sont bien pavés pour la promenade et ont des jardins arrangés en carrés, et sont embellis par une végétation luxuriante de plantes exotiques rares, fleurs et arbrisseaux, orangers, chênes, figuiers, grenadiers et autres arbres fruitiers et d'ombrage. Une belle rangée d'arbres orne les deux banquettes. Le tout constitue un logement d'un confort et d'une beauté rarement surpassés.

2° **Le cottage suisse double à un étage avec attic**, Nos 48 et 48 1/2 avenue Atlantic, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Atlantic et Pacific, les rues Alix et Peters, désigné comme lot No 7 du carré d'îlet No 8, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 21 Déc 1854, et déposé pour référence au bureau de James Graham ancien notaire en cette ville; conformément au plan le dit lot mesure, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée, permettant de grands jardins sur la façade avec galerie et 8 chambres, citerne, allées sur le côté et cours dans le fond à chaque corps de logis, loué à raison de $216 par an; à proximité des dépôts, shops et chantiers de marine et lougres de l'Algiers et du Cinquième District.

3° **Le cottage double en bois, productif et deux terrains**, ... avec deux grands lots de terre, Nos 51 et 51 1/2 rue Alix, situés dans le cinquième district de cette ville, et désignés comme lots Nos 5 et 6 de l'îlet No 85, borné par les rues Alix, Eliza, Séguin et Bouny, mesurant chacun en mesure française, 30 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée et contient galerie de façade, 6 chambres et larges allées dans la bâtisse principale, de plus deux cuisines chacune contenant 2 chambres 2 citernes et grande cour, fleurs, arbres à fruit et ombrage. Situé dans la partie très habitée d'Alger et à proximité du ferry de la rue du Canal, Dry Docks, etc., bon loyer et rapportant $240 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, payable annuellement; 5 pour cent honoraires d'avocat, les polices d'assurance transférées; les acquéreurs devant payer les taxes dues et exigibles en 1891, en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent de prix d'achat pour lier la vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mai—2 9 16 23 30—6 juin

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Agréable cottage-résidence,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH ET WINIFRED CAMPBELL.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet autrement est borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 8 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 25 pieds 0 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras ce qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—2 9 16 23 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS, No 856 rue Nord Remparts,

Entre Désiré et Elmire.

Succession de Conrad Stumpf.

No 32,048—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage en bois No 856 North Rampart, entre Désiré et Elmire (autrement dans le carré d'îlet borné par la rue Bourgogne). Le lot forme une partie des lots 8 et 9 dans l'îlet No 5, d'après un plan dressé par J. Pilié, daté le 16 juin 1831 et déposé en l'étude de Octave de Armas, anciennement notaire, mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue North Rampart sur 107 pieds 8 1/2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
25avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 30

PAR ROBINSOM & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable Résidence

—ET—

un Site de choix, pour bâtir

sur l'avenue Henry Clay, près de l'avenue St-Charles, voisinage immédiat des résidences de MM. Fenner, Bobb Sanders et autres.

Succession de A. W. Bachemin et son épouse.

No 30,848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. E. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891, dossier No 30,848, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Le cottage élevé, confortable, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue St-David (dans l'îlet borné par les rues Edmund et Greene), contenant 8 ou 10 appartements confortables. Les terrains sont grands, admirablement arrangés, et sont désignés par la lettre E, sur un plan fait par Hutter Stewart, député voyer de la ville en date du 11 mai 1891, et mesurant, suivant le dit plan, à peu près 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay, 151 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue St-David, 150 pieds sur la ligne divisant du lot E et 89 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Ce terrain de choix situé dans les mêmes îlet et district, touchant le terrain ci-dessus et désigné par la lettre F, sur le plan fait par Hunter Stewart, député-voyer, en date du 11 mai 1891 et mesurant, conformément au dit plan, 150 pieds de face à l'avenue Henry Clay, 150 pieds sur la ligne qui le divise du lot E et 149 pieds 2 lignes sur l'autre ligne la plus près de la rue Greene et 59 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1891 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent exigibles au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
12 mai—12 16 23 30 - juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Quatrième District, No 500 rue Constance, entre Washington et Sixième,

—ET—

Un lot de terre dans le Troisième District, sur la Grande Route St-Jean, près de l'avenue de l'Esplanade.

Succession de Catherine Reich, veuve de son premier mariage d'Henry Biness et de son second mariage de Charles Pottboff.

Pour un partage.

No 29,853—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, Bureau 164 rue Commune - SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1891 et signé le 17 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cette résidence en briques, moderne et fortement bâtie connue par le numéro 500 rue Constance, entre Washington et Sixième. Dans l'îlet borné par la rue Laurel, ayant corridor, gaz, salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, etc., et toutes les autres dépendances usuelles sur le terrain, mesurant 33 pieds 2 pouces 8 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 160 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 1, sur un plan annexé à un acte pardevant A. Ducourcoy, notaire en cette ville, le 20 mai 1873. Le dit lot est sur la Route St-Jean, ou la Grande Route St-Jean, près de sa jonction avec la rue de l'Esplanade, mesurant 30 pieds de face à la dite Route St-Jean, sur une profondeur de 114 pieds et 30 pieds de largeur dans le fond, le tout plus ou moins (dans l'îlet borné par les rues Sauvage, l'Esplanade et la Grande Route St-Jean).

Conditions—Comptant, à ce qui concerne la part de la succession de Mme Charles Pottboff et Moritz A. Pottboff, et ce qui concerne la part des mineurs Constantia et Charles Pottboff.

Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du paiement final. Assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1891 seront assumées par les acquéreurs. 10 pour cent seront requis au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
9 mai—9 16 23 30 - juin 6 13

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Emilia Charbonnet, épouse de feu Joseph Llado.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

La propriété de valeur, en briques, à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la Cathédrale St Louis et du Marché Français, construite sur un splendide terrain, mesurant 180 pieds de profondeur, mesure française, avec bon jardin et fontaine à l'arrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,493.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 97 rue Bienville—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 203 municipal, dans le Deuxième District de cette ville, avec le carré d'îlet borné par les rues de Chartres, Dumaine Royale et Ste-Anne, mesurant 32 pieds de façade rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Pour de plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, tout même, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, en un et deux ans, du jour de l'adjudication, en billets à ordre de l'acquéreur garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles et conditions, et portant 8 0/0 par an d'intérêt jusqu'à paiement; l'acquéreur assumant le paiement de toutes taxes d'Etat et de ville de 1891, en sus du prix d'adjudication; et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, du montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mai—2 9 16 23 30—juin 6

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS,

Grand assortiment de meubles.

Tapis, Range et ornements.

Succession de Almira H. Potter.

No 32,974—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MARDI, 2 juin 1891, à onze heures, A. M., à la résidence No 182 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 28 mai 1891, dans l'affaire de la succession de Almira H. Potter, il sera vendu à l'encan:

Le contenu du dit local consistant d'un grand assortiment de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
28 mai—28 30—juin 2

PAR ROBINSO&N UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTÉRÊT

Dans l'affaire de la succession de **Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.**

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als. pour un partage.

No 31 640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891 il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir:

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bien construit et de style moderne, No 91 rue Magazine, entre Poydras et Lafayette dans l'îlet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rapho comme établissement de broderie et modiste et a aile tout à un bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée, avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc. Vendu sujet au bail. Le lot mesure 28 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'îlet borné par la rue Bourgogne et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin et occupé sur le côté, une résidence d'à peu près 10 ou 12 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 8 pouces de largeur, conduisant au fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 43 rue Decatur, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à bail à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi & Bros jusqu'au 1er septembre 1891, la vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cuisine. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne hydrant, etc., loué à raison de $33 par mois. Le lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste-Anne et Dumaine dans l'îlet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 chambres dans le bâtiment du fond de deux étages avec galerie, gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété sixièmement décrite et dans le même îlet, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 chambres dans le bâtiment du fond à deux étages avec galerie, gaz, etc., grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St Claude et Tremé dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 44 pieds 2 pouces 9 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds où le dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, St Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le lot mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 57 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même îlet que la onzième propriété ci de sus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet, trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $40,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable à un an de date, avec 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à dater jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant en sus des prix respectifs d'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jno. J. Mellon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 32,940.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 21 mai 1891, à moi adressé, je vendrai, au local No 310 rue St-Charles, près Clio, le MARDI, 9 juin, 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en partie de meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, stores, portraits, ornements, etc., d'après inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
23 mai—23 24 31—juin 1 2

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du, 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages**, No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février, 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 6 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune allée Commune à ce terrain et d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct 1891, au taux de $2 400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal Carondelet St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet sur 100 pieds 2 pouces de profondeur du côté de le séparant du terrain 6; 100 pieds 7 lignes du côté du terrain No 8, et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 6 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune, et 13 pieds de largeur, à l'extrémité inférieure, laquelle allée est en usage commun au dit terrain No 7 et aux terrains du No 1 au No 6 inclusivement et les terrains Nos 8, 12, 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages**, No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal Camp St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877 d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St Charles et sur celle la plus proche de la rue du Camp et contigu au terrain C. La une première profondeur de 59 pieds; et sur une ligne parallèle à la rue Commune et ..... vers la rue du Camp, a 6 pieds 6 pouces, et de la sur une ligne parallèle aux lignes latérales, une seconde profondeur de 6 pieds 1 pouce, et de la sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp, 6 pieds 2 pouces et 4 lignes, et de la sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure; il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces et tout plus ou moins aux lignes.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Coliseé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée Polymnie et Erato. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles le tout d'après un plan de C. A. Hedin voyer déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm Christy ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Polymnie, Erato, Colisée et Prytanée, mesurant 60 pieds 5 pouces de façade rue Polymnie sur 150 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains**, coin N. O. des rues Colisée et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Erato, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de ... voyer, en date du ... juin 1846, déposé en l'étude de ... ancien notaire. Le terrain No 1 ... mesurant 6... et Erato ... Colisée et Erato ... [illegible]

7° **Quatre certains terrains**, le coin N. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district ... [illegible] ... le terrain No 2 ... 23 pieds ... 127 pieds ... [illegible] ... voyer ... 3 mai 1854.

Termes et conditions—Pour la propriété ... comptant ... le reste ... garantis par privilège ... [illegible] ... 1891 ... notaire le ... de l'adjudication ... [illegible]

Les termes de paiement ... [illegible] ... le reste à 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an ... jusqu'à paiement final ... les assurances devront être faites et les améliorations assurées pour la valeur ... [illegible] ... 5 pour cent d'honoraires d'avocat ... [illegible]

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—5 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Goeria.

No 32 723—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, en date du 4 mai 1891, et rendu dans la susdite succession la propriété ci-après décrite, savoir:

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie corridor, 4 chambres, auvent et citerne de façade et terrain ... pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi voyer et mesure 29 pieds de façade rue Ste-Anne sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et améliore, la propriété est située à un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509, et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32 556, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage-résidence en bois à double corps de logis ayant 5 chambres, hangar et citerne, situé dans le Quatrième District de cette ville, 401 rue Quatrième, dans l'îlet 169, borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et Liberté.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit îlet, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 13 février 1868, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 93 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; dans un voisinage très amélioré, tout près des parcs publics; rues pavées et lignes de chemin de fer.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Ory, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

PAR E. A. BLAKELEY,

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs Athanaze Ulgers.

No 29,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur, bureau et salle de vente, No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1891, je procéderai à la vente à l'encan, le 5 juin 1891, à 10 heures et demie A. M., en block pour du comptant:

Tout le contenu de deux salons de barbe de première classe, consistant en chaises de barbier, miroirs, étagères, bibliothèques, lavabos, etc. Conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
20 mai—20—juin 2 5

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 3 onces, 60 cents.

La PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.